CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E25833** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 29/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2004

Raison sociale : CONSTRUCTION KINTZELMANN

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 21/03/2024

Capital : 101 000

3 RUE DU VALLON
67490 DETTWILLER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG

Siret : 479 169 344 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 402978800120

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 225936

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 225936

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 03 88 91 41 84 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
KINTZELMANN HERVÉ GÉRANT

Site Internet : http://construction-kintzelmann.fr

E-mail : construction.kintzelmann@wanadoo.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 060 744 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	15	16/05/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/09/2026 09:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.